

**PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-JEANNE-D'ARC**

Le 9 janvier 2017 avait lieu une réunion ordinaire du conseil municipal tenue à 20h00 au Centre municipal.

Étaient présents et formaient quorum sous la présidence de monsieur Yvan Pilote, maire, les conseillers : François Théberge, Michel Gagnon, Jules Bernier, Michel Roberge et Martin Hudon.

Tim St-Pierre, secrétaire-trésorier était aussi présent.

17.01.01 ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Michel Roberge
et résolu unanimement :

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté et qu'il y ait possibilité d'y inscrire de nouveaux items jusqu'à épuisement de l'ordre du jour.

**17.01.02 EXEMPTION DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL
DU 5 DÉCEMBRE 2016**

ATTENDU que le conseil municipal a déjà pris connaissance du procès-verbal de la réunion ordinaire du 5 décembre 2017;

Il est proposé par monsieur Martin Hudon
et résolu unanimement :

Qu'il y ait dispense de lecture du procès-verbal du 5 décembre 2016.

**17.01.03 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5
DÉCEMBRE 2016**

Il est proposé par monsieur Jules Bernier
et résolu unanimement :

Que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 5 décembre 2016 soit adopté sans amendement.

****** *M. Michel Roberge quitte l'assemblée. Le quorum étant toujours respecté, la séance se poursuit.*

17.01.04 COMPTES

Il est proposé par monsieur Jules Bernier
et résolu unanimement :

Que la liste de comptes numéro 12, décembre 2016, au montant total de 118 855.60 \$ est acceptée démontrant une liste des comptes payés au montant de 18 926.28 \$, une liste des salaires payés au montant de 12 866.98 \$, une liste des comptes à payer au montant de 87 062.34 \$ et d'autoriser le secrétaire-trésorier à payer les comptes.

Est également accepté, la liste de comptes pour Gestion Vie d'enfant 0-5 ans au montant de 646.45 \$.

****** *CORRESPONDANCE*

Monsieur le maire procède à la lecture de la liste de la correspondance et le sujet suivant fait l'objet d'une résolution :

17.01.05 ÉCOLE DE DANSE NATHALIE PAQUET

Il est proposé par monsieur François Théberge et résolu unanimement :

Que la salle municipale soit prêtée gratuitement à l'école de danse Nathalie Paquet afin qu'elle y tienne un 12 heures de danse country pop au profit d'Opérations Enfant Soleil le 28 janvier 2017.

17.01.06 RADIOTHON DE LA FONDATION DU CENTRE MARIA-CHAPDELAINÉ

Il est proposé par monsieur François Théberge et résolu unanimement :

Que la municipalité de Ste-Jeanne-d'Arc fasse un don de 200 \$ pour le 15^e radiathon de la Fondation du Centre Maria-Chapdelaine qui aura lieu le 26 janvier 2017.

****** *FIN DE LA CORRESPONDANCE*

17.01.07 TAUX D'INTÉRÊT SUR COMPTES RECEVABLES 2017

Il est proposé par monsieur Michel Gagnon et résolu unanimement :

Que le taux d'intérêt annuel applicable sur les comptes recevables de la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc pour l'année 2017 soit fixé à 10%.

17.01.08 TAUX D'INDEXATION APPLICABLE POUR LA RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ET DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ

Il est proposé par monsieur Martin Hudon et résolu unanimement :

D'autoriser l'indexation de 1.5 % pour la rémunération du personnel et des élus de la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc selon l'IPC de Statistique Canada pour la période de 12 mois se terminant en octobre 2016 et que l'indexation s'applique à compter du 1er janvier 2017.

**17.01.09 SIGNATAIRE POUR LA SUBVENTION DU FONDS
DE LA RURALITÉ POUR LE PROJET DE
MODERNISATION DES SALLES DE RÉCEPTION**

ATTENDU QUE la municipalité de Ste-Jeanne-d'Arc a fait une demande de subvention au Fonds de la ruralité – volet développement local afin de moderniser les salles de réception de la municipalité.

ATTENDU QUE le conseil d'administration de Développement social et économique Maria-Chapdelaine a accepté notre projet le 8 décembre 2016.

ATTENDU QUE la municipalité doit signer le protocole d'entente relatif à cette subvention qui a été envoyé par DSE-MC.

Il est proposé par monsieur Michel Gagnon
et résolu unanimement :

QUE le conseil de la municipalité de Ste-Jeanne-d'Arc autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer le protocole d'entente ainsi que tout autre document relatif à cette subvention.

17.01.10 CONGÉS FÉRIÉS ET CHÔMÉS

CONSIDÉRANT QUE les employés municipaux ont droit à certains congés fériés et chômés selon les normes du travail, et que depuis plusieurs années, certaines autres dates sont des jours fériés et chômés à la municipalité.

CONSIDÉRANT QUE ces autres dates ne sont pas listées et déterminées et qu'il existait une ambiguïté à ce sujet.

CONSIDÉRANT QUE certains emplois ayant des contrats de travail avec la municipalité avaient des congés fériés et chômés différents des employés permanents à temps plein n'ayant pas de contrat.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut statuer sur la liste des congés fériés et chômés des employés permanents à temps plein n'ayant pas de contrat.

Il est proposé par monsieur François Théberge
et résolu unanimement :

De statuer sur les congés fériés et chômés pour les employés permanents à temps plein de la municipalité n'ayant pas de contrat, c'est-à-dire le directeur général, l'adjointe administrative et les deux employés aux travaux publics, et que ces congés soient les suivants :

- 1^{er} et 2 janvier
- Vendredi saint
- Lundi de Pâques
- Fête nationale des Patriotes (mai)
- 24 juin
- 1^{er} juillet
- Fête du travail (septembre)
- Fête de l'action de grâce (octobre)
- 24, 25, 26 et 31 décembre
- Les congés du 24 juin, 1^{er} juillet, 24, 25, 26 et 31 décembre, ainsi que ceux du 1^{er} et 2 janvier sont transférables si les congés ont lieu le samedi ou le dimanche.

** *M. Michel Roberge rejoint le conseil.*

17.01.11 ACHAT DE 48 MEMBRANES POUR L'USINE D'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT QUE les membranes de filtration à l'usine d'eau potable sont arrivés au bout de leur vie utile selon notre responsable de l'eau potable.

CONSIDÉRANT QU'il y a 48 membranes dans notre système et qu'il n'est vraiment pas conseiller d'en changer seulement une partie puisqu'elle userait beaucoup trop rapidement.

CONSIDÉRANT QUE le coût estimé pour remplacer les 48 membranes est supérieur à 25 000\$ et que nous devons aller en appel d'offre sur invitation.

CONSIDÉRANT QU'à notre connaissance, il n'y a que deux fournisseurs de ces membranes au Québec, et que nous avons demandé une soumission à ces deux fournisseurs

Il est proposé par monsieur Michel Gagnon
et résolu unanimement :

D'accepter la soumission du plus bas soumissionnaire conforme, soit H2O Innovation inc., au montant de 44 978,22 \$ taxes incluses.

17.01.12 CADEAU DE DÉPART M. RÉGIS MARTIN

Il est proposé par monsieur Jules Bernier
et résolu unanimement :

De fixer à 500 \$ la valeur du cadeau de départ à la retraite de l'ancien directeur général et secrétaire-trésorier, M. Régis Martin, afin de souligner ses 33 ans de services pour la municipalité.

**** *LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE***

À 20h45, monsieur Michel Gagnon propose la levée de l'assemblée. Acceptée à l'unanimité.

Yvan Pilote, maire

Tim St-Pierre, secrétaire-trésorier